## MISSION PERMANENTE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

## Nº 22.2-201602934/gr

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat du Comité contre la torture (CAT) et, en référence à sa Note Verbale N° 22.2-201602665/gr du 26 septembre 2016, a l'honneur de lui communiquer, ci-après, la composition de la délégation monégasque qui participera à l'examen du sixième rapport périodique de la Principauté de Monaco (11 et 14 novembre 2016). Cette liste annule et remplace celle qui figure dans la Note verbale susmentionnée :

Le 11 novembre 2016, la délégation monégasque sera composée des personnes suivantes :

- S.E M. Philippe NARMINO, Ministre Plénipotentiaire, Directeur des Services Judiciaires, Chef de délégation ;
- S.E Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies;
- Mme Marina CEYSSAC, Conseiller auprès du Directeur des Services Judiciaires ;
- M. Jean-Laurent RAVERA, Chef du Service du Droit international, des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales à la Direction des Affaires Juridiques;
- M. Rémy LE JUSTE, Commissaire de Police, Chef de la Division de police administrative à la Direction de la Sûreté Publique ;
- Mme Justine AMBROSINI, Chef de Division à la Direction des Affaires Internationales, Département des Relations Extérieures et de la Coopération ;
- M. Gilles REALINI, Premier Secrétaire à la Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies ;
- Mme Patricia CHACON-SIERRA, Assistante spéciale à la Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations.

Le 14 novembre 2016, la délégation sera la même que pour le 11 novembre, à l'exception des modifications suivantes :

- S.E M. Philippe NARMINO ne sera pas présent;
- Mme Justine AMBROSINI sera remplacée par Mme Anaïs KEMBLINSKY, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales, Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Comité contre la torture les assurances de sa haute considération

Genève, le 4 octobre 2016